



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le2.0.FEV.2019.....

NOTE DE SERVICE

Le Directeur Général

A TOUS

- DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX
- DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX
- CHEFS SERVICES CENTRAUX
- CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE
- RECEVEURS
- CHEFS DE BRIGADES
- CHEFS DE POSTES

N° 0868./DGDDI/DBP ^{KAS}

OBJET : Généralisation de la dématérialisation des autorisations préalables d'importation de la DPMED à tous les importateurs.

Dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que la phase pilote du module E-licence s'est achevée le 24 janvier 2019 avec succès.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous informer que le processus d'émission des autorisations sera généralisé et étendu à tous les importateurs à compter du **25 février 2019 avec une période transitoire de quinze (15) jours.**

Toutefois, au cours de cette période transitoire, les deux procédures (manuelle et électronique) seront autorisées.

En conséquence, toutes les importations de produits de santé se feront à travers la plateforme du GUCE pour compter du **11 mars 2019.**

J'attache du prix à l'exécution correcte et diligente de la présente note de service.

Toute difficulté d'application doit être portée à ma connaissance.



Chartés Inoussa SACCA BOCO.-

Copies :

MEF « ATR »

- BENIN CONTROL
- PRESIDENT COMITE DEMATERILISATION
- WEBB FONTAINE

} « POUR INFOS »